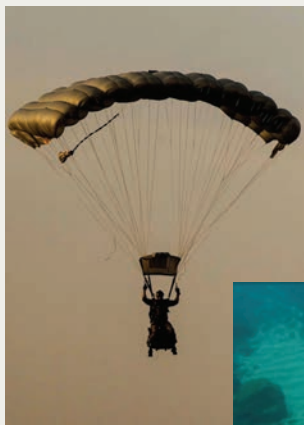
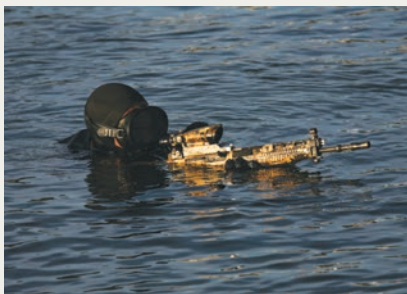
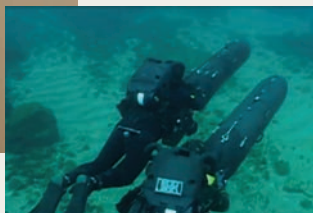


LES FORCES SPÉCIALES FRANÇAISES



Dans toutes les opérations extérieures, et en particulier celles en cours au Mali ou en République centrafricaine, les médias se plaisent à souligner le rôle éminent joué par les forces spéciales. Mais de qui et de quoi parle-t-on exactement lorsqu'on évoque celles-ci ? C'est à cette question que ce dossier se propose de répondre succinctement.



Les forces spéciales françaises ont été développées à la suite de la guerre du Golfe, en 1991. C'est en effet à l'occasion de cet engagement que le haut commandement a pris conscience de tout l'intérêt qu'elles pouvaient présenter pour des missions particulières.

Elles constituent aujourd'hui un outil à haute valeur ajoutée pour gérer les crises ou faire la guerre autrement, de façon autonome ou en complément des forces classiques, souvent en amont et parfois à côté de ces dernières.

L'origine des forces spéciales :

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la France employait régulièrement des unités de commandos comme les régiments SAS, les bataillons de choc ou le commando Kieffer.

Durant la guerre du Golfe, des unités des forces spéciales (qui ne portaient pas encore ce nom) étaient présentes au sein de la « division Daguet » mais, déployées tardivement, elles n'ont été employées que pour des missions ponctuelles.

C'est pour améliorer l'organisation et la cohérence de leur emploi que le commandement des opérations spéciales (COS) est créé le 24 juin 1992 dans l'optique de mieux répondre aux exigences d'un contexte géostratégique en évolution au sortir de la Guerre Froide.

Les opérations spéciales :

Les opérations spéciales sont des actions militaires menées par des unités dédiées des forces armées, organisées, entraînées et équipées, pour atteindre des objectifs d'intérêt stratégique définis par le chef

d'état-major des Armées (CEMA). Ces actions sont menées en temps de paix, de crise ou de guerre, indépendamment ou en coordination avec des opérations conventionnelles. Ce sont des opérations militaires discrètes mais non clandestines commandées directement par le CEMA. Elles se distinguent des opérations conventionnelles par un « cadre espace-temps » différent (elles sont souvent de courte durée et commencent généralement en amont des opérations conventionnelles), par la nature de leurs objectifs, par des modes opératoires particuliers, par la discrétion qui entoure leur préparation et leur exécution ainsi que par les faibles effectifs engagés..

Les missions du COS :

Il existe trois grands types de missions réalisées par le COS : les missions de renseignement, d'action et d'environnement.

- les missions de renseignement :

Sur les forces adverses, y compris dans la profondeur de leur dispositif, sur le milieu géographique, notamment physique et humain ainsi que sur des « objectifs de haute valeur (infrastructure ou d'autorités). »

- les missions d'action :

Attaques d'objectifs importants : centres de commandement, installations « stratégiques,... » neutralisation d'installations, de réseaux ou des lignes de communication, capture de personnel ou récupération de matériel, actions de diversion ou de déception visant à tromper l'adversaire sur nos intentions, contre-terrorisme (libération d'otages, reprise de contrôle de bâtiments ou d'installations), enfin, fourniture



« La 3^e dimension est un atout pour les actions spéciales : du chuteur opérationnel au vol tactique à basse altitude et au guidage laser air-sol »





« Intervenir sur mer, sous la mer, par les fleuves et rivières, de jour comme de nuit pour surprendre et vaincre. »

d'appuis spéciaux (commandement, transport, feu...).

Actions psychologiques et de désinformation menées dans le plus grand secret.

- les missions d'environnement :

Formation, conseil et encadrement d'unités militaires étrangères dans le cadre d'une assistance à des forces amies, participation au processus d'évaluation et d'aide à la décision, notamment lors de l'arrivée sur un nouveau théâtre d'opérations et protection de personnalités.

L'officier général commandant des opérations spéciales :

Il est le conseiller du CEMA pour l'emploi des forces spéciales. Il est responsable de la planification, de la préparation et de la conduite des opérations spéciales. En matière d'entraînement, il planifie et conduit les exercices et les échanges interarmées et interalliés. A cette occasion, il peut contrôler les capacités détenues par les unités de forces spéciales participantes au cours de la validation des compétences. En matière organique, il a surtout un rôle consultatif et fédérateur auprès des états-majors d'armées auxquels il exprime ses besoins en termes de capacités attendues. Les états-majors d'armées sont responsables de la mise sur pied de ces capacités par une politique adaptée de recrutement, d'équipement et de préparation opérationnelle des forces.

L'état-major du COS :

Cet état-major opérationnel interarmées se situe depuis l'année 2006 sur la Base Aérienne 107 de Villacoublay. Il sera com-

posé de 114 personnes à compter de l'été 2014 appartenant aux trois armées ainsi que des 4 représentants des directions et services : un conseiller santé, un officier de liaison de la Gendarmerie nationale, un ingénieur de la Délégation générale pour l'armement et un conseiller juridique. A ceux-ci se rajoutent des officiers de liaisons des forces spéciales étrangères (SOLO)

La réserve du COS :

Le COS dispose également d'une composante interarmées d'environ 150 réservistes. Ce réservoir, composé d'experts de haut niveau, est spécifique au COS et lui apporte un complément précieux dans des domaines particuliers tels que l'Expertise Initiale de Théâtre (EIT). Les spécialités les plus recherchées sont celles qui touchent directement au fonctionnement des institutions et des entreprises essentielles (juristes, ingénieurs, spécialistes du genre génie civil, experts des zones géopolitiques concernées,...) afin de mener les expertises initiales sur les théâtres d'opérations.

Les unités de forces spéciales :

Tout au long de son histoire, le commandement des opérations spéciales s'est adapté et nourri des expériences de chaque engagement pour mieux répondre aux missions qui lui étaient confiées :

- 1997 : création d'un commandement ad hoc dans l'armée de Terre, l'actuelle brigade des forces spéciales Terre (BFST) et mise pour emploi partagé du 13^e régiment de dragons parachutistes (13^e RDP) au profit de la direction du renseignement mili-

taire (DRM) et du COS,

- 2006 : l'escadron de transport Poitou est dédié aux opérations spéciales,
- 2008 : création d'un 6^e commando (Kieffer) pour la Marine nationale,
- 2009 : création du 4^e régiment d'hélicoptères des forces spéciales (4^e RHFS) qui regroupe des hélicoptères de l'armée de Terre mais aussi de l'armée de l'Air.

Aujourd'hui, onze unités des trois armées sont dédiées au COS :

Les unités forces spéciales de l'armée de Terre (environ 2 500 hommes) sont intégrées au sein de la brigade des forces spéciales Terre (BFST), basée à Pau.

Il s'agit du 1^{er} régiment de parachutistes d'infanterie de Marine (1^{er} RPIMa) de Bayonne, à dominante action, du 13^e régiment de dragons parachutistes (13^e RDP) de Souge à dominante renseignement et du 4^e régiment d'hélicoptères des forces spéciales (4^e RHFS) de Pau.

Celles de l'armée de l'Air (environ 300 hommes) sont conduites par le bureau des forces spéciales du commandement des forces aériennes, basé à Dijon. Les deux unités sont, quant à elles, implantées sur la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy. Il s'agit du commando parachutiste de l'Air n°10 (CPA 10) spécialisé dans les actions sur les plate formes aéroportuaires et l'escadron de transport aérien qui met en œuvre 4 C160, 2 C130 ET 2 DHC6.

Enfin pour la Marine nationale (environ 500 hommes), les unités sont intégrées au sein de la FORFUSCO (force des fusiliers commandos). Spécialisées dans les actions

à partir de la mer, elles comprennent les commandos de Penfentenyo pour la reconnaissance, Trepel, et Jaubert pour l'assaut, Montfort et Kieffer pour les appuis. Ces commandos sont stationnés à Lorient. Enfin, le commando Hubert basé à Toulon est spécialisé dans l'action sous marine.

Tous les combattants appartenant à ces unités des forces spéciales sont protégés par l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au respect de l'anonymat. Les forces spéciales regroupant des unités des trois armées ont la capacité de couvrir l'ensemble du spectre des missions qui leur sont assignées.

Des capacités complémentaires (constituées de spécialistes, de matériels, voire d'installations), issues de différentes unités militaires « conventionnelles », peuvent ponctuellement être employées en renforcement des forces spéciales pour des opérations.

Les qualités des commandos :

Les commandos des forces spéciales se caractérisent par leur discrétion, leur autonomie, leur adaptabilité, leur réactivité et leur créativité. Ces hommes constituent pour le COS un réservoir de forces, bien entraînées et équipées, capables de gérer l'inattendu et de trouver des solutions pour « faire autrement ».

Le recrutement des commandos est propre à chaque armée mais la formation est exigeante et longue.

La sélection

Le recrutement des commandos se fait soit de manière directe, c'est-à-dire pour du



« S'infiltrer, observer, renseigner, neutraliser, ravitailler, s'exfiltrer ; agir toujours avec discrétion et précision. »

personnel qui vient du civil, soit semi-directe, auprès du personnel militaire. Lors de la sélection, le candidat est évalué sur ses qualités physiques autant qu'intellectuelles : s'il doit avoir une condition physique au-dessus de la moyenne, il doit également être solide mentalement ; c'est pourquoi une série de tests psychotechniques et un entretien avec un psychologue font partie de la séquence de sélection.

Une fois sélectionné, le candidat entre

dans une phase de sélection/formation où il doit effectuer plusieurs stages. Il faut compter deux à trois ans pour qu'un opérateur des forces spéciales soit pleinement opérationnel.

Envie d'avoir plus d'information ?

Pour avoir plus d'information sur le recrutement direct, rendez-vous dans le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) le plus proche de chez vous.



Les forces spéciales constituent un outil souvent utile, parfois nécessaire pour mener des actions très ponctuelles ou agir en complément des forces « conventionnelles » dont elles constituent alors un « multiplicateur ».

Mais elles ne sauraient en aucun cas se substituer à ces dernières et, par conséquent, servir d'alibi à la justification d'une quelconque réduction du format de nos armées. En effet, elles s'inscrivent résolument dans des stratégies de « créneaux », à l'inverse des forces armées classiques qui, en raison des contraintes et des coûts de leurs matériels majeurs, se situent plutôt dans des stratégies de « filières », par définition plus encadrées et plus rigides.

Modes d'action et modalités d'engagement respectifs diffèrent profondément et ce serait une erreur grossière que d'imaginer pouvoir substituer les unes aux autres à seule fin de justifier des réductions budgétaires à venir, de réduire drastiquement les effectifs et de réorienter massivement les crédits vers les industries de haute technologie. En outre, une augmentation de leur volume obligerait par ailleurs les armées à baisser les critères de sélection ce qui n'est pas souhaitable. Enfin, un accroissement du nombre des commandos nécessiterait, pour la cohérence d'emploi de l'outil, un renforcement homothétique des capacités aéromobiles dédiées.